

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1er MARS 2018 (20 HEURES)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCAATION : 22 février 2018

PRESENTS : MM. PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, GALMEL Isabelle, ROTT Yannick, BUFFARD Christine, ROUCHERE Anne-Marie, JARDIN Rodolphe, OGER Benoît, LEGER Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S): MM. LEVILLAIN Isabelle (pouvoir à Monsieur Claude PERIER), FERRAND Marie-Pierre (pouvoir à Madame Christine BUFFARD), LEREBOURG Elisabeth, LE BEC Arnaud,

ABSENT(S) : MM.

Madame Isabelle GALMEL a été élu(e) secrétaire conformément à l'article L 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, approbation à l'unanimité des votants du compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2018.

MAIRIE/SALLE POLYVALENTE : AVENANTS CONCERNANT LES HONORAIRES D'ARCHITECTE ET LES LOTS 2, 5 ET 6 ; LE POINT SUR LES TRAVAUX DE FINITION

Le maire indique que toutes les subventions ne sont pas versées à ce jour ; cela crée quelques difficultés de trésorerie. Il précise les points suivants : « nous limitons les investissements complémentaires nécessaires, au maximum, en faisant par nous-mêmes des travaux importants qui coûteraient cher à la commune, exemple : la boîte aux lettres, les portes drapeaux où il a fallu couler 1 m³ de béton, l'appellation mairie (nous avons un devis de 3 600 EUR). Nous avons réglé aussi tous les problèmes de sonorisation en réutilisant le vieux matériel (ampli) sans faire appel aux professionnels grâce à la compétence d'un bénévole, Monsieur Bernard Gérard. »

AVENANTS :

► **DEL 2018/008- LOT N° 2** - Considérant la délibération n° 2016/047 du 23 décembre 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation et l'extension du bâtiment « Mairie / Salle Polyvalente »,

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité d'avoir recours à un avenant pour le lot n° 2.

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 1er mars 2018, l'avenant étant supérieur à 5 % du montant du marché initial, et qui a donné un avis favorable,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2018,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants :

- ✓ de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de rénovation du bâtiment « Mairie / Salle polyvalente » :

. Lot n° 2 – Couverture Zinguerie

Attributaire : entreprise EURL LM Couverture sise à Saint Pierre de Coutances (Manche)

Montant du marché initial : 12 150,00 € HT soit 14 580,00 € TTC

Avenant n° 1 - **Plus-value** pour un montant de : **986,27 € HT** soit 1 183,52 € TTC consistant en remplacement de gouttières sur façade avant.

Ecart introduit par l'avenant : 8,117 %

Nouveau montant du marché : 13 136,27 € HT soit 15 763,52 € TTC

- ✓ d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

► **DEL 2018/009- LOT N° 5** - Considérant la délibération n° 2016/047 du 23 décembre 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation et l'extension du bâtiment « Mairie / Salle Polyvalente »,

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité d'avoir recours à un avenant pour le lot n° 5.

. Lot n° 5 – Menuiseries intérieures bois

Attributaire : entreprise LEPRETRE sise à Heugueville sur Sienne (Manche)

Montant du marché public et de l'avenant n° 2 ► 31 638,00 € HT soit 37 965,60 € TTC

Avenant n° 3 - **Plus-value** pour un montant de : + **466,00 € HT** soit 559,20 € TTC ainsi décomposée :

Travaux en **plus-value** : + 716,00 € HT

- Trappe CF ½ dans chaufferie
- Protection porte inox
- Poignée de tirage sur garde-corps mezzanine
- Ferme porte sur portes cuisine
- 2 clés pass supplémentaires

Travaux en **moins-value** : - 250,00 € HT

- Champlats et habillages

Nouveau montant du marché ► 32 104,00 € HT soit 38 524,80 € TTC

Ecart introduit par l'avenant : 1,47 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- ✓ approuve l'avenant n°3 tel que présenté,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires
- ✓ dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2018.

► **DEL 2018/010 – LOT N° 6** - pour la rénovation et l'extension du bâtiment « Mairie / Salle Polyvalente »,

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité d'avoir recours à un avenant pour le lot n° 6.

. Lot n° 6 – Platerie sèche Plafond Isolation

Attributaire : entreprise LEPRETRE sise à Heugueville sur Sienne (Manche)

Montant du marché public et de l'avenant n° 2 ► 93 498,96 € HT soit 112 198,75 € TTC

Avenant n° 3 - **Moins-value** pour un montant de : - **1 612,00 € HT** soit - 1 934,40 € TTC ainsi décomposée :

Travaux en **plus-value** : + 2 342,25 € HT

- Doublage placostyl pour bouchement trappe WC extérieur
- Plafond placostyl WC extérieur
- Habillage en contre-plaqué entre arbas grande salle
- Jouées en contreplaqué contre arbas petite salle

Travaux en **moins-value** : - 3 954,25 € HT

- Gaine technique

Nouveau montant du marché ► 91 886,96 € HT soit 110 264,35 € TTC

Ecart introduit par l'avenant :- 1,72 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- ✓ approuve l'avenant n°3 tel que présenté,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires
- ✓ dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2018.

SALLE POLYVALENTE : REDEFINITION DES TARIFS DE LOCATION ; PROPOSITION DE REGLEMENT

Monsieur Jean Sauvey, ayant travaillé à l'élaboration de ce document, présente en détails ce nouveau règlement ainsi qu'un modèle d'état des lieux. Monsieur Yannick Rott suggère que l'on augmente la caution qui est portée à 500 EUR.

Monsieur Benoît Oger demande à ce que la phrase : « les réparations : en cas de dégradation les frais seront à la charge de l'utilisateur » soit surlignée, que les coordonnées d'une personne à joindre en cas de problème soit indiquée.

Monsieur le maire demande à passer au vote pour entériner ce nouveau règlement : vote des tarifs : unanimité des votants. **DEL 2018/011**

Vote du règlement : unanimité des votants.

INAUGURATION

Le maire va faire passer un message dans la presse pour mieux préciser l'organisation de la journée.

Le conseil vote à l'unanimité l'autorisation donnée au maire d'ouvrir une régie de recettes en cas de défaillance des associations (ce pour encaisser les recettes de la buvette qui sera ouverte l'après-midi du 17 mars). Suite aux réunions de préparation, il est prévu que les grillades (si Monsieur Racine se désengage), les petits fours, le service au Bar, les photos soient assurés par des bénévoles.

Les élus du conseil municipal assureront le service du cocktail.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Yannick Rott demande à ce qu'il y ait un débat sur ce que sera l'avenir de la commune dans deux ans. Monsieur le maire convoquera un conseil municipal extraordinaire avec uniquement ce point à l'ordre.

Containers : Monsieur Rodolphe Jardin pose la question sur la possibilité de fermeture à clé du container ordures ménagères situé à proximité de son domicile. Le maire va se renseigner.

Madame Christine Buffard, à la demande d'alternative solidaire, aborde le problème des migrants dans le Coutançais qui se trouvent dans une impasse et qui risquent l'expulsion dans le cadre de l'accord européen signé à Dublin . Elle demande aux Élus et en particulier au maire d'agir, de rejoindre les parrains pour accompagner un migrant

Prochain conseil prévu le mardi 13 mars 2018 à 18 heures 30.

Séance levée à 22 heures 06

DEL 2018/008 – DEL 2018/009 – DEL 2018/010 – DEL 2018/011.

Signent au registre MM. :

PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

JARDIN Rodolphe

GALMEL Isabelle

OGER Benoît

BUFFARD Christine

ROTT Yannick

ROUCHERE Anne-Marie

LEGER Jean-Luc